

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 22 octobre 2024

ANDY KERBRAT DOIT DÉMISSIONNER

Le mardi 22 octobre 2024, nous avons appris l'interpellation de Andy Kerbrat, député de la deuxième circonscription de Loire-Atlantique, dans le cadre d'une transaction de produits stupéfiants. Information confirmée par l'intéressé lui-même.

Andy Kerbrat a été contrôlé en possession d'une drogue de synthèse qu'il a achetée à un mineur.

Les trafics et la consommation de stupéfiants sont un véritable fléau pour notre société et plus particulièrement notre jeunesse. **Les représentants du peuple se doivent plus que jamais de montrer l'exemple et de ne pas encourager les mineurs à prendre part à ce commerce mortifère.**

Andy Kerbrat dit s'engager dans un "protocole de soins", décision indispensable pour lutter contre son addiction, qui ne l'exonère pas pour autant de ses responsabilités .

Alors que son parti (LFI) soutient la révocation des élus, nous l'invitons tout naturellement à honorer cette position louable.

Par considération pour ses électeurs et les Nantais de toutes sensibilités, Andy Kerbrat doit donc démissionner de son mandat de député de la République.

Contact presse

Louis-Omer KROMWELL

louisomer.kromwell@mieuxvivreanantes.fr

06 07 42 00 12